

A Paris, le 23 mars 2017

Objet : lettre de recommandation

Madame, Monsieur

Créé en 2005, le Syndicat des Musiques Actuelles (SMA) est une organisation d'employeurs de l'économie sociale et solidaire, aujourd'hui composée de plus de 300 structures de la filière des musiques actuelles sur l'ensemble du territoire national. Il représente ainsi tant des salles de concerts (dont la quasi-totalité des salles labellisées SMAC par l'État), des festivals, des producteurs de spectacles, comme des labels, des centres de formation ou encore des radios, ainsi que des fédérations et réseaux. Ces entreprises et fédérations ont pour point commun d'œuvrer en faveur de l'intérêt général et de la diversité, notamment en soutenant l'expression des artistes et l'accès à la culture des populations.

Acteur reconnu du champ paritaire, le SMA négocie des conventions collectives (CCNEAC et CCN SVP), siège au CNV, à la Caisse des Congés spectacles, à Audiens, à Agi-Son ainsi que dans les instances relatives à la formation professionnelle : Afdas, CPNEF-SV, CPC, Coreps, etc.

Après étude du projet de certification « Encadrer des pratiques vocales collectives en musiques actuelles » porté par la Plate-forme Interrégionale et avis du groupe de travail concerné au sein de nos adhérents, nous attestons de l'intérêt que pourrait représenter celle-ci.

En effet les pratiques vocales collectives peuvent contribuer à :

- Élargir et renforcer le spectre des pratiques artistiques professionnelles et amateurs
- Prendre en compte des pratiques émergentes ou décroisées.

La démarche de concertation avec les acteurs mise en œuvre ainsi que le souhait de coopérer avec la profession nous conforte dans la capacité de la Plate-forme Interrégionale à mener à bien ce chantier dans l'approche ouverte et collaborative nécessaire.

Voilà pourquoi nous apportons un avis favorable à ce projet de certification.

Yves Bommenel,
Président du SMA

